



Le 22 avril 2019

Madame, Monsieur,

Une assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée se tiendra à compter de 11 h (heure de Toronto) à la salle York, au 100 King Street West, 68^e étage, First Canadian Place, à Toronto, en Ontario, le 31 mai 2019, uniquement aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de l'auditeur connexe;
2. élire les administrateurs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. comme auditeur de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée pour le prochain exercice et autoriser le conseil d'administration à fixer la rémunération de l'auditeur;
4. examiner toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les états financiers annuels ne seront pas présentés et le portefeuille de placements et le rendement de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ne seront pas discutés à l'assemblée.

Un exposé des questions devant être examinées à l'assemblée est présenté à la rubrique « Questions à examiner à l'assemblée » de la circulaire d'information de la direction.

Site Web où sont affichés les documents relatifs à l'assemblée

Nous vous invitons à examiner la circulaire d'information de la direction, disponible sur notre site Web à l'adresse www.bmo.com/gma/ca, sur le site www.SecureOnlineVote.com et sur celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com, avant de voter. Les documents pourront être consultés sur notre site Web pendant un an après la date de la présente lettre.

Exercice des droits de vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par la poste, par télécopieur, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration pour savoir comment exercer vos droits de vote par l'une de ces méthodes.

Les actionnaires qui ont le droit de voter, mais qui ne peuvent pas assister à l'assemblée en personne, sont priés d'exercer leur droit de vote en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur au 1 888 496-1548 pour qu'il soit reçu au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Une enveloppe adressée et affranchie vous a été fournie. Par ailleurs, les

actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en ligne sur le site www.SecureOnlineVote.com en utilisant le numéro de contrôle qui est indiqué sur le formulaire de procuration ci-joint.

Procédure de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense, nous avons choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins de l'assemblée. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information de la direction avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire d'information de la direction ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous au 1 800 304-7151.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez nous demander de vous transmettre un exemplaire de la circulaire d'information de la direction :

- en nous envoyant un courriel à servicealaclientele.fonds@bmo.com;
- en nous téléphonant sans frais au 1 800 304-7151;
- en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 250 Yonge Street, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8.

Si nous recevons votre demande d'un exemplaire de la circulaire d'information de la direction avant le 24 mai 2019, soit 5 jours ouvrables avant la date de l'assemblée, la documentation vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si nous recevons votre demande le 25 mai 2019 ou après cette date, mais avant la date de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement), alors la circulaire d'information de la direction vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, mais vous pourriez ne pas la recevoir avant la date à laquelle vous devez retourner votre formulaire de procuration.

Vous pouvez également demander de recevoir la circulaire d'information de la direction pendant un délai de un an suivant la date de la présente lettre, auquel cas, nous vous l'enverrons dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Sur ordre du conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Benjamin Iraya »

Benjamin Iraya
Secrétaire général
Le 22 avril 2019



John Q Sample
123, Some Street
Anytown (ON) M4M 1M1

Retournez votre procuration
 par courrier : dans l'enveloppe fournie
 par télécopie : 1-888-496-1548
 Vous pouvez également remplir votre formulaire de procuration en ligne au :
www.SecureOnlineVote.com
 Numéro de contrôle : 177 000 000 000

BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTÉE
(la « société »)

PROCURATION

SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR BMO INVESTISSEMENTS INC.
en sa qualité de gestionnaire de la société

L'actionnaire soussigné nommé par les présentes **Robert J. Schauer**, administrateur et dirigeant de la société, ou à défaut de celui ci, **Nelson Avila**, chef de la direction financière de BMO Investissements Inc., gestionnaire de la société, (le « gestionnaire »), ou à défaut de l'un et de l'autre, _____, comme son fondé de pouvoir, avec pouvoirs de substitution, pour assister en son nom à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société (l'« assemblée ») qui débutera à 11 h (heure de Toronto) et aura lieu à la salle York, au 100 King Street West, 68^e étage, First Canadian Place, à Toronto, en Ontario, le 31 mai 2019, et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et pour voter sur les questions suivantes et agir en son nom. Le soussigné révoque par les présentes toute procuration qu'il aurait donnée antérieurement. Le fondé de pouvoir reçoit l'instruction spécifique de voter comme suit :

Veuillez ne noircir complètement qu'un cercle par rangée à l'encre noire ou bleue

L'élection des administrateurs.

Actions : 5000 POUR S'ABSTENIR 107587



La nomination de l'auditeur de la société et l'autorisation des administrateurs à fixer sa rémunération.

Actions : 5000 POUR S'ABSTENIR 107584



Les droits de vote afférents aux actions représentées par la présente procuration seront exercés conformément aux instructions données dans la procuration. Celle-ci confère également au fondé de pouvoir susmentionné le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de modifications apportées aux questions ci-dessus et à l'égard d'autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Le fondé de pouvoir qui reçoit un formulaire de procuration dûment signé, mais ne contenant aucune instruction concernant les questions ci-dessus, votera POUR chacune de ces questions.

DATÉ DU

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

SIGNATURE

Nom de l'actionnaire
(en caractères d'imprimerie)

**INSTRUCTIONS:**

1. **Les actionnaires ont le droit de voter à l'assemblée en personne ou par procuration.** Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, veuillez remplir et dater la procuration et signer votre nom exactement comme il figure au verso des présentes, et retourner le tout dans l'enveloppe ci-jointe prévue à cet effet. Par ailleurs, toutes les pages de la procuration signée peuvent être transmises par télécopieur au 1 888 496-1548, ou les droits de vote afférents aux actions représentées par la présente procuration peuvent être exercés en ligne sur le site www.SecureOnlineVote.com. Si l'actionnaire est une société, la procuration doit être signée par un dirigeant ou un fondé de pouvoir dûment autorisé de la société. Si la procuration est signée par un fondé de pouvoir, le document l'autorisant à agir au nom de l'actionnaire doit accompagner la procuration.
2. **Chaque actionnaire a le droit de désigner, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles indiquées ci-dessus.** Il peut exercer ce droit en biffant le nom des personnes indiquées et en insérant à l'endroit prévu le nom de la personne désignée, laquelle n'est pas tenue d'être un actionnaire.
3. Si une action est détenue par deux personnes ou plus, une de celles-ci qui assiste à l'assemblée ou qui y est représentée par procuration peut, en l'absence de l'autre ou des autres, exercer le droit de vote afférent à l'action. Toutefois, si deux personnes ou plus détenant une même action sont présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, elles doivent exercer ensemble le droit de vote afférent à l'action.
4. Pour être valide, la présente procuration doit être signée et retournée dans l'enveloppe ci-jointe et être reçue au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les droits de vote exercés au moyen du site SecureOnlineVote.com doivent l'être avant la date de remise des procurations indiquée dans la circulaire d'information et sur le site.